

AVIS AU MINISTRE
DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR
ET DU SPORT

Pour une école riche de tous ses élèves

S'adapter à la diversité des élèves,
de la maternelle à la 5^e année du secondaire

SOMMAIRE

OCTOBRE 2017

Conseil supérieur
de l'éducation



Québec

Ce document constitue un sommaire de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation intitulé *Pour une école riche de tous ses élèves – S'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5^e année du secondaire*.

Cet avis de même que la version anglaise du présent sommaire sont accessibles sur le site Internet du Conseil (www.cse.gouv.qc.ca).

MISE EN CONTEXTE

La diversité des élèves s'est accrue au fil des ans et la combinaison des caractéristiques d'hétérogénéité (non seulement sur le plan socioéconomique et socioculturel, mais aussi sur le plan de la réussite et des processus d'apprentissage) génère des situations de plus en plus complexes.

En 50 ans, nous sommes passés d'un système ségrégatif à un système de plus en plus inclusif. Les situations d'intégration – où l'élève s'adapte à la norme – sont progressivement délaissées au profit de situations d'inclusion où c'est l'école qui s'adapte à l'élève. Certains milieux empruntent une nouvelle voie qui consiste à adapter leurs pratiques *a priori* à la diversité des élèves dans leur ensemble (plutôt que cas par cas ou à partir de profils particuliers). C'est ce que le Conseil nomme l'éducation inclusive.

FIGURE 1
LE CONTINUUM VERS UNE ÉDUCATION INCLUSIVE POUR TOUS



INTÉGRATION SCOLAIRE

Dans les situations d'intégration scolaire, l'élève ayant des besoins particuliers est intégré à la classe ordinaire, mais doit s'y adapter (avec les mesures mises à sa disposition). Il doit évoluer comme les autres et suivre l'enseignement donné.

INCLUSION SCOLAIRE

Dans les situations d'inclusion scolaire, c'est plutôt l'école qui s'adapte à l'élève ayant des besoins particuliers pour qu'il puisse participer pleinement aux activités d'apprentissage au sein de la classe ordinaire. Cette inclusion peut être à temps partiel ou à temps plein. On reconnaît la différence et le fait que la réussite puisse se traduire différemment pour certains élèves.

ÉDUCATION INCLUSIVE

Dans les situations d'éducation inclusive, l'école cherche à s'adapter *a priori* à la diversité des élèves dans leur ensemble. On parle aussi de pédagogie inclusive ou de pédagogie universelle. En agissant sur les obstacles à l'apprentissage, l'école cherche à développer le plein potentiel de chacun selon ses aptitudes et ses champs d'intérêt, dans une perspective d'apprentissage tout au long et au large de la vie.

Source: Conseil supérieur de l'éducation.

À l'échelle du système, la répartition des défis liés à la prise en compte de la diversité des élèves s'avère de plus en plus inégale, résultat d'une tension entre l'ouverture de la classe ordinaire à tous les élèves et le recours à des modes d'organisation scolaire qui tentent de recréer des groupes plus homogènes. Cela complexifie d'autant la réalité de certains milieux et pose des questions d'équité¹. C'est pourquoi, dans le dernier chapitre de l'avis, le Conseil propose quelques pistes pour poursuivre la réflexion à l'échelle du système.

1. Voir le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016, intitulé *Remettre le cap sur l'équité*.

Dans cet avis, c'est avant tout à la réalité de la classe et de l'école – c'est-à-dire les pratiques qui se situent le plus près possible de l'élève – que le Conseil a choisi de s'intéresser. De fait, la diversité des apprenants est une réalité au sein de chaque classe. Chacun compose avec elle au quotidien.

Par cet avis, le Conseil souhaite apporter des éléments de réponse à la question du « comment faire » à l'échelle de la classe et de l'école. Comment s'y prennent les milieux scolaires qui se sont mobilisés pour mieux s'adapter à la diversité des élèves? Quels sont les changements qu'ils ont apportés à leurs pratiques (de gestion, de partenariat, d'enseignement et d'évaluation)? Quels sont les bénéfices qu'ils ont observés? À la lumière de ces expériences, quelles sont les conditions à réunir pour tirer le meilleur parti de cette diversité et faire progresser chaque élève jusqu'au maximum de son potentiel, au-delà de l'atteinte du seuil de réussite? Comment ces milieux ont-ils réussi à passer de l'idéal au domaine du possible? Ce sont là quelques-unes des questions auxquelles cet avis cherche à répondre.

Pour ce faire, le Conseil a privilégié une démarche exploratoire afin d'examiner des « histoires de réussite », c'est-à-dire des milieux scolaires qui se sont adaptés à la diversité des élèves dans une perspective de réussite pour tous. Parmi toutes les propositions reçues par le Conseil qui répondaient aux critères de sélection, soit *une école qui s'adapte avec succès à la diversité de ses élèves dans une perspective de réussite pour tous ET un milieu scolaire dont l'initiative existe depuis plusieurs années*, dix écoles dont le contexte d'exercice était le plus proche de celui des écoles ordinaires ont été retenues pour l'étude de cas multiples². Ces écoles se distinguent les unes des autres tant par leurs initiatives que par la population scolaire qui les fréquente. Elles accueillent tous les élèves, mais les servent différemment en fonction de leurs besoins, tout en maintenant des exigences élevées pour chacun. Elles conjuguent équité et performance³.

-
2. L'ensemble des résultats de cette étude de cas figure dans un document complémentaire de l'avis qui s'intitule *Étude de cas : des écoles inspirantes qui s'adaptent à la diversité des élèves*.
 3. Titre du Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010, *Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société*.

PRINCIPAUX CONSTATS

Les travaux menés par le Conseil montrent que des écoles québécoises se mobilisent pour mieux s'adapter à la diversité des élèves dans une perspective de réussite pour tous. Elles changent leurs pratiques et obtiennent des résultats tangibles.

Ces expériences témoignent du fait qu'une éducation inclusive pour tous est non seulement souhaitable, mais aussi possible. En effet, les changements apportés par ces milieux mobilisés aux pratiques de gestion, de partenariat, d'enseignement et d'évaluation ont permis de dépasser plusieurs écueils liés aux enjeux dégagés par le Conseil.

Trois enjeux dignes d'attention

Le Conseil constate que, dans le contexte actuel, les interventions se limiteraient trop souvent à l'atteinte du seuil de réussite scolaire plutôt qu'au développement du plein potentiel de chaque élève, et ce, malgré une volonté largement partagée de « tirer tous les élèves vers le haut ». L'état de situation a permis au Conseil de dégager trois enjeux majeurs.

- **Des actions qui ne sont pas toujours cohérentes avec les visées d'une éducation inclusive**
Il existe un écart entre l'idéal d'une école inclusive et la réalité induite par les pratiques actuelles. En effet, la réussite éducative et le développement du plein potentiel de chacun portés par les énoncés de politique (notamment la Politique de l'adaptation scolaire et la Politique d'évaluation des apprentissages) ne se sont pas pleinement concrétisés. Une série de décisions ultérieures et l'évolution de l'organisation scolaire ont généré des conditions défavorables en ce qui a trait aux pratiques inclusives, notamment des parcours de formation hiérarchisés, une valorisation inégale des talents ainsi que la mise en concurrence des élèves et des écoles.
- **Les difficultés à concrétiser la communauté éducative**
Par exemple, au cours des dernières années, le nombre de personnes différentes qui interviennent auprès des élèves s'est accru. Malheureusement, cette croissance n'a pas toujours été accompagnée des conditions favorables à un travail collaboratif multidisciplinaire (temps, formation relative à l'accompagnement et au travail d'équipe, lieux de concertation, etc.).
- **La médicalisation des difficultés scolaires**
La volonté exprimée dans les encadrements de système de s'affranchir de l'approche catégorielle peine à se concrétiser sur le terrain. Les critères sur lesquels s'appuient le dépistage des élèves en difficulté, les processus d'attribution des ressources de soutien et les critères d'admissibilité à celles-ci, qui ne sont que quelques-uns des mécanismes en vigueur dans les milieux scolaires, contribuent à l'alimenter. De plus, faute de ressources suffisantes au sein du réseau de l'éducation, on assiste au développement d'un « marché » des difficultés scolaires, non seulement pour l'établissement du diagnostic, mais aussi pour l'offre des séances de remédiation qui s'ensuivent.

L'affirmation d'une logique inclusive qui s'incarne dans de nouvelles pratiques

Le Conseil retient des initiatives inspirantes d'ici et d'ailleurs (tant celles des écoles visitées que celles de systèmes scolaires engagés sur la voie d'une éducation inclusive) que l'affirmation d'une logique inclusive s'incarne – au-delà de la reconnaissance de l'éducabilité de tous les enfants et du droit d'être scolarisé dans un milieu ordinaire – dans l'adoption de pratiques qui favorisent :

- le développement des capacités de l'élève;
- un soutien et un accompagnement offerts à l'élève et à l'enseignant au sein de la classe ordinaire;
- des pratiques qui encouragent la collaboration entre les différents acteurs dont les parents.

Globalement, le Conseil a observé un certain nombre de changements mentionnés par les milieux qui s'adaptent à la diversité des élèves. Il a constaté, par exemple, un virage vers des pratiques universelles, une réorganisation des services spécialisés, une prise de distance vis-à-vis du diagnostic médical pour se pencher davantage sur les difficultés d'apprentissage dans un contexte donné, un accent mis sur la formation et le développement professionnel collectif du personnel, une attention particulière portée à l'évaluation des dispositifs mis en place afin de s'assurer qu'ils ont véritablement l'effet « capacitant » escompté.

Trois principes

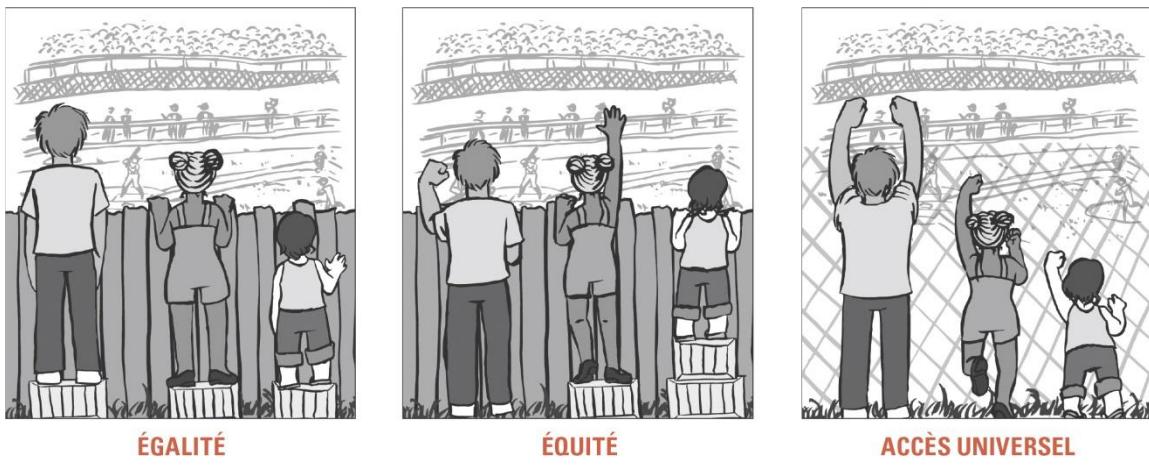
Les orientations formulées par le Conseil s'appuient sur trois principes qui se sont imposés à l'issue des travaux menés pour l'élaboration de l'avis (examen de la littérature scientifique, consultation d'acteurs de l'éducation d'ici et d'ailleurs, délibération des instances au sein du Conseil et consultations menées dans les écoles) et sur lesquels le Conseil juge important de se pencher.

- **Envisager la diversité des élèves dans leur ensemble et offrir une éducation inclusive pour tous⁴** : il ne s'agit plus d'intégrer ou d'inclure des élèves qui ont des besoins particuliers cas par cas au sein d'un groupe dit ordinaire. Il s'agit plutôt de concevoir une éducation inclusive pour tous qui réponde aux besoins de chacun, quels que soient ses besoins et ses capacités. Le défi à relever consiste donc à penser les adaptations globalement en cherchant le plus possible à répondre à des besoins communs plutôt que d'envisager les adaptations à la pièce, en fonction du profil de chaque élève.

-
4. Le Conseil tient à préciser que, si l'éducation inclusive concerne tous les élèves, certains d'entre eux – qui sont trop anxieux pour apprendre en grand groupe ou dans un environnement trop stimulant, ou qui représentent un danger pour eux-mêmes ou pour les autres (ex. : troubles graves du comportement, psychopathologie, déficience profonde) – continueront de bénéficier de structures particulières adaptées à leurs besoins.

- **Maintenir des exigences élevées pour chaque élève et persévirer dans la recherche de solutions jusqu'à sa réussite** : une école dont la mission inclut le développement du plein potentiel de chaque élève se doit :
 - d'offrir des parcours plus souples aux élèves qui ne réussissent pas à obtenir leur diplôme par le chemin proposé, alors qu'ils possèdent toutes les capacités requises pour y arriver;
 - de ne pas renoncer à la maîtrise des apprentissages fondamentaux pour les élèves qui ne parviendront pas à remplir les exigences relatives au diplôme d'études secondaires;
 - de proposer des défis stimulants aux élèves dont les résultats dépassent largement les objectifs des programmes d'études.
- **Agir en amont sur les obstacles à l'apprentissage et privilégier les réponses collectives qui permettent de répondre aux besoins individuels** : bien qu'essentiel, l'ajout de ressources financières et humaines ne permettra pas, à lui seul, de relever les défis qui se posent. Pour faire face à cette diversité grandissante, il faut également remettre en question les modes de fonctionnement. Réorganiser les services en faisant tomber le maximum d'obstacles à l'apprentissage avant même que les élèves s'y butent, intervenir en amont, proposer des interventions universelles pour répondre aux besoins du plus grand nombre d'élèves, puis ajouter des actions ciblées pour les élèves qui en ont besoin sont quelques-unes des pistes prometteuses.

L'illustration suivante montre comment l'élimination *a priori* des barrières permet un accès universel. En éducation, cela implique de planifier l'enseignement en misant sur l'inclusion de tous les élèves plutôt que sur l'accommodement en fonction de besoins particuliers.



Source: Conseil supérieur de l'éducation d'après une idée originale de Craig Froehle, illustré par Marie Lebossé-Gautron.

DES ORIENTATIONS ET DES PISTES D'ACTION

À l'issue de sa réflexion, le Conseil a dégagé des pistes d'action et formulé des recommandations rassemblées sous six orientations :

1. La première orientation fait du **suivi de chaque élève** une priorité tout au long de son cheminement scolaire. Pour cela, le Conseil invite les équipes-écoles à connaître, à reconnaître et à accompagner chacun d'entre eux (ex. : jumeler un adulte de référence à chaque élève pour l'accompagner tout au long de son cheminement scolaire, multiplier les occasions de côtoyer les élèves en dehors de la classe, ouvrir l'école aux parents et à la communauté).
2. La deuxième orientation met en avant la nécessité d'**utiliser la marge de manœuvre existante** et, au besoin, de l'augmenter pour ajouter de la souplesse et de la créativité dans les parcours scolaires. C'est à ce prix que les écoles pourront amener chaque élève à développer son plein potentiel et répondre à la diversité des besoins sans se limiter à l'atteinte du seuil de réussite scolaire (ex. : activités d'enrichissement pour l'élève qui dépasse largement les objectifs du programme, activités de consolidation pour l'élève en difficulté, emploi du temps personnalisé).
3. La troisième orientation suggère de **privilégier les solutions collectives** pour répondre aux besoins individuels en réduisant les besoins d'individualisation (ex. : différenciation pédagogique, conception universelle des apprentissages, réponse à l'intervention). Elle suggère aussi d'utiliser le potentiel des technologies pour faciliter l'adaptation de l'école à la diversité des élèves (ex. : formation de tous les élèves en ce qui concerne l'utilisation d'outils d'aide technologique pertinents pour l'ensemble des élèves).
4. La quatrième orientation met en lumière le rôle premier que joue la **réflexion collective centrée sur une analyse pédagogique** pour mener tous les élèves vers leur réussite. Le développement d'une expertise collective, une lecture partagée des situations, des interventions collaboratives et concertées qui reposent sur une confiance mutuelle et un climat bienveillant contribuent au succès des écoles visitées. Pour la concrétisation de cette réflexion, la création d'un espace-temps de qualité – inscrit dans l'organisation interne de l'école – qui soit consacré à la pratique réflexive collective est une action prioritaire. Elle va de pair avec une formation initiale et continue qui permet de développer les aptitudes, les connaissances et les compétences liées aux exigences d'une éducation inclusive pour tous.
5. La cinquième orientation invite le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à **réaffirmer les visées inclusives du système scolaire québécois** et à **promouvoir l'éducation inclusive**. Il s'agit notamment de montrer que celle-ci est non seulement compatible avec un système scolaire performant, mais qu'elle permet de « tirer tout le monde vers le haut » en favorisant le développement du plein potentiel de chacun, au-delà du seuil de réussite scolaire.

6. Enfin, la sixième orientation aborde la nécessité d'approfondir l'examen de cinq éléments du système scolaire dont certains aspects limitent actuellement la capacité des écoles à s'adapter à la diversité des élèves. Pour cela, le Conseil recommande au ministre de s'engager dans une **démarche de recherche de solutions**, en collaboration avec tous les acteurs concernés, en ce qui a trait aux aspects suivants : la mixité scolaire et sociale; les ressources financières; la tâche du personnel enseignant; l'organisation et la forme scolaire, particulièrement au secondaire; l'évaluation des apprentissages, la sanction des études et les parcours de formation.

CONCLUSION

Concrétiser une éducation inclusive est possible. L'expérience des écoles visitées en témoigne. Elle révèle aussi que l'ampleur des défis à relever au quotidien commande des ressources additionnelles. Par conséquent, il importe de soutenir l'ensemble des équipes-écoles, afin qu'elles puissent permettre à chaque élève d'atteindre son plein potentiel, et de s'attaquer aux obstacles systémiques qui limitent la capacité des écoles à s'adapter à la diversité des élèves.

Ainsi, les principales recommandations adressées au ministre portent sur la réaffirmation des visées inclusives du système scolaire québécois, un soutien financier accru des milieux pour qu'ils se mobilisent ou poursuivent leurs innovations et un engagement dans la résolution des obstacles systémiques. Par ailleurs, le Conseil invite les milieux scolaires à s'inspirer de ces « histoires de réussite » pour se mettre en mouvement et adopter des pratiques de gestion, de partenariat, d'enseignement et d'évaluation qui favorisent le plein épanouissement de l'élève, l'expression maximale de ses capacités et son engagement dans une démarche d'éducation tout au long et au large de sa vie.

Offrir une éducation inclusive à tous les élèves est une responsabilité collective. Elle ne peut reposer sur des initiatives isolées. L'ensemble du système doit y contribuer et chaque personne doit apporter sa pierre à cet édifice.

Le Conseil souhaite que les orientations, les recommandations et les exemples de pratiques que contient l'avis puissent inspirer la mise en œuvre de la Politique de la réussite éducative, *le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*.

ANNEXE : ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

ORIENTATION 1 : PLACER L'ÉLÈVE AU CENTRE D'UNE ÉDUCATION INCLUSIVE POUR TOUS : LE CONNAÎTRE, LE RECONNAÎTRE ET SUIVRE SON CHEMINEMENT

Le Conseil recommande aux équipes-écoles :

1. de se doter de mécanismes qui permettent à leurs membres :
 - a. de bien connaître chaque élève, de suivre ses résultats et de connaître ses besoins ainsi que ses capacités, mais également de s'intéresser à l'enfant et au jeune derrière l'élève;
 - b. de planifier des activités qui renforcent les liens entre les élèves et les adultes pour servir la connaissance, la reconnaissance et la valorisation de chacun;
 - c. de jumeler chaque élève à un adulte de l'école avec qui il pourra tisser un lien de confiance dans le but d'assurer un accompagnement individuel tout au long de son cheminement scolaire, en portant une attention particulière aux moments de transition;
 - d. de faciliter la circulation de l'information* et la coordination des actions entre les différentes personnes qui interviennent auprès de l'élève au sein de l'école ainsi qu'avec les parents et les acteurs externes, au moment des transitions;
 - e. d'informer, d'accueillir les parents et de mettre à contribution la connaissance qu'ils ont de leur enfant ou de leur jeune;
 - f. de prendre connaissance des ressources disponibles dans le milieu et de les solliciter pour contribuer conjointement à la réussite des élèves et au développement de leur plein potentiel.

* Le Conseil tient toutefois à émettre une mise en garde quant à la protection des renseignements personnels et à la nature des informations compilées. Il est primordial de garder le maximum de portes ouvertes et de résister à la tentation d'un étiquetage précoce qui réduirait prématurément l'univers des possibles. L'équipe-école doit être guidée par la recherche des solutions les plus adaptées à l'élève à un moment donné sans présumer des limites ultérieures.

ORIENTATION 2 : INSUFFLER SOUPLESSE ET CRÉATIVITÉ DANS LES PARCOURS SCOLAIRES

2.1 Augmenter la souplesse dans les parcours de formation et dans l'organisation scolaire tout en maintenant des exigences élevées

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- 2. de rehausser le financement de base des écoles québécoises;**
- 3. d'accorder un budget d'innovation pluriannuel (de trois à cinq ans) aux écoles qui se mobilisent (pratique réflexive collective) dans une perspective d'éducation inclusive et que ce budget soit versé au moment opportun pour faciliter la planification des ressources.**

Le Conseil recommande également aux commissions scolaires et aux membres des équipes-écoles :

- 4. d'utiliser la marge de manœuvre existante pour adapter les parcours scolaires aux besoins des élèves (sans coût additionnel pour les parents) en s'assurant qu'ils entraînent les effets « capacitants » attendus.**

2.2 Agir au moment opportun et persévérer jusqu'à la réussite

Le Conseil recommande aux équipes-écoles :

- 5. ainsi qu'il est prévu par les encadrements de système, d'offrir de l'aide dès que la difficulté se manifeste, sans attendre l'échec, et de poursuivre la recherche de solutions pour conduire chaque élève jusqu'à sa réussite;**
- 6. d'aménager le temps autrement pour consacrer un moment particulier aux ajustements nécessaires (mise à niveau, sous-groupes de besoins, etc.) au sein de la grille-horaire de tous les élèves et apporter une réponse collective à la diversité des besoins des élèves.**

Le Conseil recommande également au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- 7. de reconnaître de manière officielle la formation générale acquise par des élèves n'ayant pas obtenu leur diplôme d'études secondaires.**

ORIENTATION 3 : PRIVILÉGIER LA RECHERCHE DE SOLUTIONS COLLECTIVES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS INDIVIDUELS

3.1 Encourager la recherche de solutions collectives qui répondent aux besoins individuels et réduisent le recours à des interventions individuelles

Le Conseil recommande aux équipes-écoles :

- 8. de privilégier les pratiques pédagogiques et organisationnelles qui visent à supprimer *a priori* les barrières à l'apprentissage et à soutenir l'apprentissage de tous les élèves.**

3.2 Utiliser le potentiel des technologies pour faciliter l'adaptation de l'école à la diversité des élèves

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- 9. de s'assurer d'inscrire les futurs encadrements éducatifs du numérique dans une perspective d'éducation inclusive pour tous et, par conséquent, de viser ultimement une accessibilité universelle;**
- 10. d'agir dès à présent sur l'accessibilité numérique – en format interrogeable – du matériel pédagogique, notamment en :**
 - ajoutant une clause portant sur l'accessibilité numérique à la liste des critères d'approbation du matériel didactique dans une perspective d'accessibilité universelle;**
 - offrant une plateforme de gestion qui permette les prêts numériques simultanés pour faciliter l'usage de la littérature jeunesse;**
 - développant un modèle d'affaires avec les éditeurs de matériel didactique pour obtenir un droit d'accès numérique pour l'ensemble des écoles du réseau.**

ORIENTATION 4 : FACILITER UNE PRATIQUE RÉFLEXIVE COLLECTIVE CENTRÉE SUR L'ANALYSE PÉDAGOGIQUE POUR MENER TOUS LES ÉLÈVES VERS LEUR RÉUSSITE

4.1 Un leadership pédagogique qui soutient la mobilisation

Le Conseil recommande aux commissions scolaires :

- 11. de soutenir l'exercice d'un leadership pédagogique, participatif et partagé au sein de chaque école.**

4.2 Un espace-temps consacré à une pratique réflexive collective régulière

Le Conseil recommande aux équipes-écoles :

- 12. de créer un espace-temps de qualité – inscrit dans l'organisation interne de l'école – qui soit consacré à la pratique réflexive collective.**

Le Conseil recommande également aux commissions scolaires et aux directions d'école :

- 13. d'assurer le soutien et l'accompagnement de cette pratique réflexive collective.**

4.3 L'analyse pédagogique au cœur des pratiques collaboratives

Le Conseil recommande aux équipes-écoles :

- 14. de raffiner collectivement l'analyse pédagogique pour choisir les interventions les plus adaptées aux besoins et aux capacités de l'élève ou des élèves.**

Le Conseil recommande également au comité de répartition des ressources et aux directions d'école, en concertation avec le personnel de l'école :

- 15. de se doter de balises pour privilégier le déploiement des ressources professionnelles en soutien au personnel de l'école et au groupe-classe, pour des interventions préventives, universelles et collectives, en réservant l'aide individualisée aux élèves pour qui ces interventions ne suffisent pas.**

4.4 Bâtir une expertise collective

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- 16.** d'ajuster les compétences professionnelles attendues du personnel scolaire* aux exigences d'une éducation inclusive pour tous :
 - actualiser les référentiels de compétences professionnelles;
 - soutenir le développement professionnel du personnel en exercice.

Le Conseil recommande également aux établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'au Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) :

- 17.** de s'assurer que les programmes de formation initiale du personnel scolaire* permettent de développer les aptitudes, les connaissances et les compétences liées aux exigences d'une éducation inclusive tout au long du continuum de formation (formation initiale et continue).

* Par *personnel scolaire*, on entend toutes les personnes qui interviennent auprès des élèves, plus particulièrement le personnel enseignant, le personnel professionnel, le personnel de direction et celui du service de garde.

De plus, le Conseil recommande aux commissions scolaires et aux directions d'école :

- 18.** d'encourager, de soutenir et d'accompagner les activités de développement professionnel collectives et collaboratives qui s'appuient sur les besoins exprimés :
 - par les équipes-écoles pour mieux s'adapter à la diversité des élèves;
 - par les équipes des services éducatifs complémentaires pour jouer leur rôle conseil auprès du personnel enseignant.

4.5 Une mobilisation des données de la recherche et un partage d'expertise

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- 19.** de soutenir financièrement la recherche sur la façon de concrétiser l'éducation inclusive;
- 20.** de favoriser le transfert et la mobilisation des connaissances issues de la recherche ainsi que le partage des savoirs expérientiels au sein des équipes-écoles.

ORIENTATION 5 : RÉAFFIRMER LES VISÉES INCLUSIVES ET PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

21. de mener une campagne à l'intention du grand public pour promouvoir l'éducation inclusive et la société inclusive.

Le Conseil recommande également au ministre et aux commissions scolaires :

22. d'inscrire l'éducation inclusive comme une orientation explicite du système scolaire québécois (dans le plan stratégique du Ministère avec un écho dans le plan d'engagement des commissions scolaires et dans le projet éducatif des écoles) :
- en s'assurant que l'**actualisation des encadrements de système** situe clairement les pratiques du personnel scolaire dans un contexte d'éducation inclusive;
 - en adoptant des **règles budgétaires** qui encouragent les pratiques d'éducation inclusive et découragent la ségrégation et l'exclusion.
 - À court terme, revoir le processus de validation des codes qui donnent lieu à un financement additionnel pour libérer le personnel professionnel de cette tâche chronophage.

De plus, le Conseil recommande aux équipes-écoles, aux conseils d'établissement et aux écoles privées subventionnées et non subventionnées :

23. de réviser le projet éducatif de l'école en s'assurant qu'il s'inscrit dans la perspective d'une éducation inclusive pour tous les élèves. Cela implique notamment de revoir l'organisation des projets pédagogiques particuliers pour qu'ils favorisent la mixité scolaire et sociale au sein de chaque classe.

ORIENTATION 6 : ÉLARGIR LE CHAMP DES POSSIBLES

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

24. dans la perspective d'une éducation inclusive pour tous et en collaboration avec tous les acteurs concernés, de s'engager dans une démarche de recherche de solutions sur les aspects suivants du système scolaire québécois :
- la mixité scolaire et sociale;
 - les ressources financières;
 - la tâche du personnel enseignant;
 - l'organisation et la forme scolaire, particulièrement au secondaire;
 - l'évaluation des apprentissages, la sanction des études et les parcours de formation.
